

PROSPECTUS ROYALE OFFICIELLE 2026

Les règles et régulations pour la soumission des expositions à la compétition

1. L'éligibilité

Cette exposition (offert au niveau national) est ouverte à tous les collectionneurs individuels (qui sont) membres de la Société royale de philatélie du Canada (SRPC). Au moment de l'entrée, les expositions qui ont gagné le « Champion of Champions » de la « American Philatelic Society » (APS), un Grand Prix international, ou trois larges médailles d'or internationales sont inadmissibles. De plus, les expositions qui ont reçues le grand prix à une exposition nationale canadienne ou à une exposition « World Series of Philately » de l'APS dans la même année de jugement (juillet à juin) ne peuvent pas être soumises de manière compétitive. Le tout de l'exposition doit être **bona fide** la propriété de l'exposant. Si l'exposition a été achetée en tant qu'unité, elle doit avoir été possédée pour un minimum de deux ans, révisée excessivement, et préparée par l'exposant.

Le nom de l'exposant va être utilisé dans le programme, le Palmares, les communiqués de presse après l'exposition et en lien avec les prix. Pour rester anonyme, les exposants doivent aviser le président de l'exposition et fournir un pseudonyme. La soumission d'une entrée est considérée une déclaration implicite par l'exposant à cet effet.

2. L'information sur la classification des expositions

Les expositions nationales pour adultes (jugées par les Standards nationales de la SRPC).

Les classes nationales pour adultes sont destinées pour les exposants qui satisfont une des critères suivantes:

- (a) l'exposition a reçue, au minimum, une médaille d'argent à une exposition régionale ou locale précédente; ou
- (b) l'exposition est considérée suffisamment avancée pour être entrée dans cette classe par la comité de l'exposition; ou
- (c) l'exposition neuve est soumise par un collectionneur avec de l'expérience dans des expositions nationales; ou
- (d) l'exposition est une entrée d'un revendeur.

La classe pour jeunes (jugée par les régulations de compétition pour jeunes de la Fédération internationale de philatélie (FIP) ou par les standards nationales de la SRPC).

La classe pour les jeunes est destinée pour les exposants qui n'ont pas vingt-deux (22) ans par le 1er janvier 2026.

L'âge et la date de naissance de chaque exposant doivent être indiquées sur le formulaire de soumission, puisque les groupes d'âges sont déterminées pour la classe pour aider au jugement. Pour qu'une exposition soit jugée sous les standards nationales, elle doit avoir obtenue au moins un argent-bronze à une exposition régionale ou locale précédente.

Les expositions peuvent être soumises dans une des trois classes: générale, cadre-unique, et jeunesse. La classe jeunesse est composée de postale et thématique.

Les expositions de la classe générale inclue publicité, couverture patriotique et événementielle, aérophilatélie, astrophilatélie, Cendrillon, exposition, expérimental, enveloppe premier jour, maximaphilatélie, carte postale illustrée, histoire postale, papeterie postale, revenue, thématique, d'actualité et traditionnelle.

Les classes pour les jeunes (âge des exposants à partir du 1er janvier 2026)

- (a) Collectionneur âgé jusqu'à 12 ans
- (b) Collectionneur âgé 13 à 15 ans
- (c) Collectionneur âgé 16 à 18 ans
- (d) Collectionneur âgé 19 à 21 ans

Limites: Un exposant peut soumettre jusqu'à deux exposants dans la classe générale et deux exposants dans la classe à cadre unique. Si l'exposition est sursouscrite, la comité de l'exposition fera la sélection finale d'expositions acceptées à partir des formulaires d'inscription soumis et cherchera l'équilibre et l'équité dans le processus de la sélection.

3. La soumission

Chaque soumission sera soumise dans sa classe correcte sur un formulaire d'inscription officiel. La soumission électronique est obligatoire à moins que l'approbation par le président du comité à été donnée au préalable. Une page titre, une page de synopsis, et une page d'introduction ou de plan (si applicable) doivent être incluses avec chaque formulaire

d'inscription officiel. Les pages peuvent être modifiées après la soumission si désiré.

Aucune soumission ne sera acceptée jusqu'à ce que le frais soit payé au complet au temps de la soumission du formulaire d'inscription (voir la section 5).

Les chèques sont payable à: Kitchener-Waterloo Philatelic Society

Le courriel pour le transfert électronique: kwpskw@gmail.com

Les formulaires d'inscription doivent être reçus au plus tard **le 1er juin 2026**.

Reconnaissance du reçu du formulaire d'inscription officiel ne constitue pas que l'exposition a été acceptée pour l'exposition, à moins autrement stipulé.

La comité de l'exposition avisera les exposants de leur acceptation. La comité de l'exposition réserve le droit de rejeter une exposition sans donner de raison à ce rejet.

- Quand une exposition est rejetée par le comité de l'exposition, le frais de soumission correspondant sera remboursé.

- Défaut de livrer une exposition acceptée forfaits le frais de soumission.

4. Les expositions

- Les expositions seront présentées dans des cadres contenant seize (16) pages, qui ne dépasseront pas les dimensions de 23 x 29cm (9 x 11,5 pouces), dans quatre rangées de quatre pages (4x4).

- Les soumissions avec des pages plus larges ou des tailles irrégulières peuvent être accommodées, mais doivent obtenir une approbation spéciale du comité de l'exposition préalable.

- Toutes les expositions doivent être montées sur des pages blanches ou de couleur pâle.

- Les pages doivent être dans des pages protecteurs transparentes, idéalement fermées sur trois côtés et numérotées en ordre séquentiel sur le dos, pour aider le comité de l'exposition à monter l'exposition correctement. Les expositions qui ne suivent pas les conditions ci-dessus ne pourront pas être présentées ou jugées.

- Le nom de l'exposant ne peut pas être présent sur le recto des pages, sauf sur les couvertures adressés exposées.

- Des contrefaçons et réimpressions doivent être identifiées dans le texte
Échec de suivre cette condition peut résulter dans la rétrograde de l'exposition.
- Chaque exposition multi-cadre acceptée pour l'exposition est allouée pas moins que deux (2) cadres et pas plus que dix (10) cadres.
- Le comité de l'exposition réserve le droit de placer les expositions selon leur plan d'exposition.
- Les expositions de la classe pour les jeunes seront exposées dans le même type de cadres que les expositions nationales. Chaque exposition jeunesse acceptée est allouée au minimum un (1) cadre et souvent pas plus que cinq (5) cadres. Tout autre règlements seront identiques à ceux de l'exposition nationale.

5. Frais de soumission (en dollar canadien)

- Les expositions nationales pour adultes (deux cadres ou plus): 30\$ par cadre.
- Les expositions nationales pour adultes à cadre unique: 35\$ par soumission.
- La classe pour les jeunes: aucun frais par cadre

6. Livraison et information de contact

Si vous expédiez votre exposition, veuillez envoyer un courriel électronique au président de l'exposition. Toutes les expositions doivent être reçues par le comité de l'exposition pas plus tôt que **le 25 mai 2026**, et pas plus tard que **le 5 juin 2026** (à moins que l'exposant planifie emmener les expositions à l'exposition. Si l'exposant livre l'exposition lui-même, veuillez indiquer ceci sur le formulaire de soumission. Veuillez adresser toute autre correspondance à:

Exhibit Chair
 Kitchener-Waterloo Philatelic Society
 P.O. Box 573,
 Waterloo, Ontario, Canada
 N2J 4B8
 Courriel: kwpskw@gmail.com

Les expositions de livraison en main doivent être reçues au «
 Registration Desk » au Waterloo Memorial Recreation Complex, 101
 Father David Bauer Drive, Waterloo, Ontario, Canada, N2L 0B4, entre les
 heures de 16h00 et 22h00, le 11 juin 2026 (à l'exception de l'approbation

préalable: entre 7h30 et 9h00, le jour de l'exposition). Les exposants peuvent faire autres arrangements pour la livraison avec le comité de l'exposition si approuvés au préalable.

7. Le retournement

L'exposition fermera à 16h00, le dimanche 14 juin 2026. Pour raisons de sécurité, aucun exposition ou partie de celle-ci peut être démontée avant la fermeture de l'exposition et jusqu'à ce que tout les visiteurs aient quitté la zone de l'exposition. (Les plans de transportation devront être planifiés en conséquence de ceci).

Les exposants et leurs agents peuvent être demandés de présenter preuve de leur identité afin d'obtenir leurs expositions du comité de l'exposition suivant la fermeture de l'expositions. Les expositions non réclamées en personne seront retournées au détriment du propriétaire aussi tôt que possible après la fermeture de l'exposition à la manière dirigée par le propriétaire. Le prépaiement doit être joint. Un frais additionnel de 30\$ canadien doit être inclus pour l'expédition et la manutention.

Veillez allouer suffisamment de temps pour traitement avant de faire des demandes de renseignements.

8. L'assurance et la sécurité

Les propriétaires sont avisés, dans leur propre intérêt, de faire des arrangement pour l'assurance de leur expositions.

Les expositions soumises à l'exposition vont être reçues, tenues, exposées, et retournées au risque du propriétaire. Le comité d'exposition veillera à ce que les expositions soient protégés par des mesures de sécurité adéquates, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

9. La responsabilité

Bien que le soins adéquat sera utilisée avec les expositions, aucune responsabilité n'appartiendra à la Société royale de philatélie du Canada, « City of Waterloo », « Kitchener-Waterloo Philatelic Society », ni aux membres de la comité de l'exposition, les assistants volontaires ou employés, pour la perte ou le dommage d'une exposition n'importe la raison.

10. Le jugement

Le jury, consistant d'au moins cinq (5) juges accrédités par la SRPC ou juges approuvés par les accords de réciprocité avec les sociétés nationales, sera sélectionné par le coordinateur du jugement de la SRPC en consultation avec le présent de l'exposition. Le jury prendra les décisions, délibérations et consultations entre eux-même, en gardant avec les règlements de la SRPC et le manuel de l'APS « Manual of Philatelic Judging and Exhibiting », la 7e édition. Le jugement est un système de points sur des formulaires d'évaluation standard, et chaque exposant recevra une formulation de rétroaction de l'exposition de la SRPC rempli à l'heure de la fermeture de l'exposition. Toutes les expositions à cadres multiples, cadres uniques et jeunesse seront jugées selon les standards du niveau nationaux. Les décisions faites par le jury sont finales et ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

11. Les prix

Les médailles nationales de la SRPC seront remises en huit (8) catégories dans la classe générale et la classe à cadre-unique: grand or, or, grand vermeil, vermeil, grand argent, argent, argent-bronze et bronze. Tout les prix seront remis en fonction des mérites jugés des expositions.

Aucune médaille ou ruban ne sera remis si, dans l'opinion des juges, l'exposition n'a pas suffisamment de mérite, mais un certificat de participation sera remis.

Un grand prix et un grand prix de réserve seront remis aux expositions de la classe générale. Un grand prix cadre-unique sera remis pour la classe à cadre-unique, et un grand prix jeunesse sera remis pour la classe des jeunes. Les prix de la société et autres prix reconnues, incluant l'APS, la « American Association of Philatelic Exhibitors » (AAPE), la « American Topical Association », la « British North American Philatelic Society », la « Philatelic Specialists Society of Canada », et la « Postal History Society of Canada », seront remis à la discrétion du jury.

Le grand prix multi-cadres sera éligible pour la soumission dans la compétition annuel d'été de l'APS, le « Champion of Champions ». Le grand prix cadre-unique sera éligible pour la soumission à la compétition « Champion of Champions » de l'AAPE (à condition qu'il y a au moins six (6) expositions compétitives à cadre-unique). Le grand prix jeunesse sera éligible pour la soumission à la compétition « Youth Champion of

Champions» de l'APS (à condition qu'il y a au moins trois (3) expositions compétitives pour les jeunes).

12. L'autorité de règlements

Toutes questions qui peuvent survenir concernant l'exposition, qui ne sont pas fourmis par les règlements du prospectus (autre que les décisions faites par le jury), seront décidées par le comité de l'exposition à sa discrétion seule et entière.